

Conseil Municipal du 30 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Latapie - Marie Martinod - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Pascal Valentin - Amélie Viallet - Xavier Urbain

Excusés : Azélie Chenu (pouvoir à Marie-Pierre Rebrassé) - Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)

Absents : Franck Chenal - Charley Mingeon

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 24 novembre 2023

Date de publication : 07 décembre 2023

Délibération n°2023-120 – Service de navettes journalier a Plagne-Montalbert – convention de participation financière avec Terresens

Vu la délibération n°6-1 du 26 novembre 2015 mettant en place un service de transport de personnes jusqu'à la station de Plagne-Montalbert ;

Vu la délibération n°16 du 30 janvier 2020 approuvant l'appel d'offre pour la navette de Plagne-Montalbert ;

Considérant la possibilité de signer une convention avec Terresens pour mettre en place une participation au financement de la navette de Plagne_Montalbert ;

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un service journalier et régulier de transport public de personnes par voie routière est mis en place depuis 2015/2016 afin de permettre à la clientèle de la station de rejoindre aisément les différents pôles d'hébergement et de services, ainsi que le domaine skiable.

Madame le Maire précise que ce service est accessible à tout public et organisé par la Commune, qui est seule compétente pour désigner le prestataire de transport chargé d'assurer ce service. Ce service de transport couvre les deux périodes d'ouverture de la station, soit l'hiver et l'été.

Différents partenaires participent au financement de cette navette soit forfaitairement, soit en fonction du nombre de lits.

La résidence Terresens le snoroc, qui a ouvert à l'hiver 2023, a accepté de participer à son tour au financement de la navette, sur la base de son nombre de lits, pour une somme annuelle de 5 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve la convention de participation financière pour la mise en place d'une navette de transport desservant la station de Plage Montalbert à intervenir avec Terresens le snoroc ;**
- **Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces découlant de la présente délibération.**

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing